PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L’ASSOCIÉ UNIQUE

VALBA
EURL au capital de 14 879 981,00 €
Siège social : 32 Rue Racine, 92120 Montrouge
RCS NANTERRE : 922 056 148

DÉCISION DE L’ASSOCIÉ UNIQUE

Modification de l’objet social

L’an deux mille vingt-cinq,
Le 10 Novembre 2025,
À Paris,

Moi, **Bastien VALENSI**, demeurant 32 rue racine, 92120 Montrouge, agissant en ma qualité d’**associé unique** de la société **VALBA**, EURL au capital de 14 879 981,00 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 922 056 148, ai pris les décisions suivantes :

1. Modification de l’objet social

Afin d’étendre les activités de la Société, notamment aux investissements en crypto-actifs, il est décidé de **modifier l’article relatif à l’objet social** des statuts.

L’article 2 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

Nouvel objet social :

« La Société a pour objet en France et à l’étranger, directement ou indirectement :

- La propriété, par voie d’apport, de souscription ou autrement de tous titres de participation, de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelle que soit leur nature ou leur activité ;

- La gestion de ses participations, notamment sous forme de cession, d’apport ou autrement, ainsi que l’exercice de tous les droits attachés ;

- Le conseil pour les affaires et la gestion, sous toutes ses formes, par tout moyen et en tout lieu ;

- L’exercice de toutes fonctions de direction et de tous mandats sociaux dans toutes sociétés ;

- Tout placement de toute nature, en particulier dans le domaine financier, immobilier et des cryptoactifs ;

- Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. »

2. Mise à jour des statuts

En conséquence de la décision ci-dessus, il est décidé de procéder à la mise à jour des statuts de la Société.
Une version consolidée sera établie et certifiée conforme par le gérant.

3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au gérant, avec faculté de subdélégation, à l’effet d’accomplir toutes formalités légales, déclaratives ou de publicité consécutives aux présentes décisions.

Fait à Paris, le 10 Novembre 2025.

L’associé unique
Bastien Valensi

DocuSigned by:
Bastien Valensi
1C56338210B5447...